



PARC EOLIEN DES TERRES DE CAUMONT

Commune de Vesles-et-Caumont (02)

6. DOCUMENTS SPECIFIQUES DEMANDES AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. NOTICE DESCRIPTIVE	4
1.1. Etat initial du terrain et de ses abords	4
1.2. Partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement	5
2. ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE ET DE CONFORMITE AUX DOCUMENTS D'URBANISME	6
3. PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS	8
4. PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES	23
5. PLAN EN COUPE	26
6. DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET	30
7. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE	31
8. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN	32

1. NOTICE DESCRIPTIVE

1.1. ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

L'aire d'étude immédiate occupe un vaste territoire agricole de la plaine du Laonnois. Son emprise occupe une surface d'environ 3,5km de long et d'environ 2,7km dans les parties les plus larges, orientée sud-ouest/nord-est.

Cette zone potentielle d'implantation du parc éolien des Terres de Caumont s'appuie sur plusieurs repères :

- La D24, qui relie Marle à Vesles-et-Caumont et forme sa limite est
- La D241, issue de la D24 au niveau de la limite sud-est de la zone d'étude, et qui forme sa limite sud
- De nombreux chemins communaux sur le territoire de Vesles-et-Caumont
- Le cours d'eau La Souche, qui forme sa limite ouest

Le site se trouve sur un plateau, au cœur de la plaine du Laonnois, vaste plateau de grandes cultures. Le terrain est relativement plat. C'est un plateau de grandes cultures en openfield. Il existe une légère inclinaison d'est en ouest qui permet l'écoulement du ravin le Cornu.



Vue du site d'étude

Le projet et son site sont à proximité de la réserve naturelle nationale du marais de Vesles-et-Caumont.



Marais de Vesles-et-Caumont

1.2. PARTIS RETENUS POUR ASSURER L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Le projet de parc éolien des Terres de Caumont est localisé sur la commune de Vesles-et-Caumont.

Il sera constitué de 13 éoliennes et de 4 postes de livraison. Les éoliennes seront implantées selon trois lignes d'axe Nord-Ouest/Sud-Est.

La présente demande concerne un multi-permis pour 3 modèles d'éoliennes du même gabarit : la Vestas V117 3.6MW, la Nordex N117 3.6MW et la Gamesa G114 2.5MW.

Les 13 aérogénérateurs du Parc Eolien des Terres de Caumont, de hauteur totale comprise entre 149,5m 150 m (entre 91m et 93m de hauteur de moyeu et entre 114m et 117m de diamètre du rotor) produiront entre 81 250 000 kWh et 117 000 000 kWh par an, ce qui équivaut, en France, à la consommation moyenne annuelle totale d'entre 14 478 et 20 849 foyers hors chauffage, soit entre 33 300 et 47 953 personnes.

L'électricité produite par les éoliennes sera acheminée via des câbles souterrains enfouis sous les pistes existantes jusqu'aux postes de livraison contenant les cellules électriques de protection, comptage et couplage au réseau public. Le raccordement au réseau sera lui aussi réalisé en souterrain depuis ces postes de livraison jusqu'à un poste source choisi par le gestionnaire du réseau (ERDF).

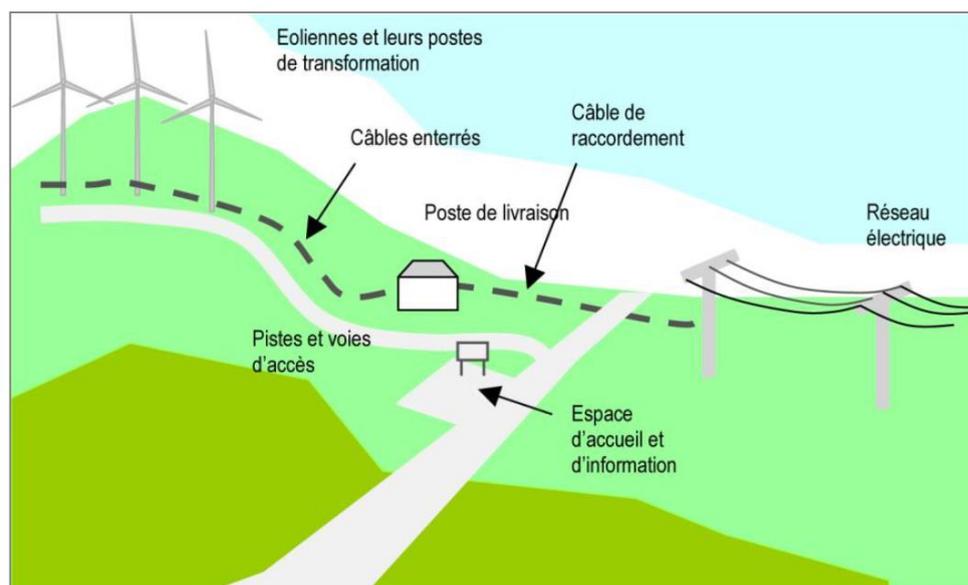


Schéma électrique d'un parc éolien

2. ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE ET DE CONFORMITE AUX DOCUMENTS D'URBANISME

ATTESTATION

Je soussigné Monsieur Erick Gay, Gérant de la Société PARC EOLIEN DES TERRES DE CAUMONT, société à responsabilité limitée au capital de 500€ ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Bèjart, identifiée sous le numéro SIREN 821 934 395 RCS MONTPELLIER,

ATTESTE être titulaire de promesses de baux emphytéotiques sur les parcelles suivantes :

Commune	Section	N° parcelle	Surface totale (m²)
Vesles-et-Caumont	D	368	157 625
	ZA	03	63 950
		06	44 470
		17	79 980
	ZB	02	149 900
		28	37 990
		27	25 700
	ZO	02	705 405
	ZB	01	157 460
	A	74	272 117
		08	15 595
	ZC	29	124 120
	ZP	05	31 267
		06	961 317

En vertu desquelles les propriétaires promettent de nous louer à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien

Et à ce titre, être dûment habilité par les propriétaires à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Montpellier le 13/04/17



ATTESTATION

Je soussigné Monsieur Erick Gay, Gérant de la Société PARC EOLIEN DES TERRES DE CAUMONT, société à responsabilité limitée au capital de 500€ ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 821 934 395 RCS MONTPELLIER,

ATTESTE que le PARC EOLIEN DES TERRES DE CAUMONT est compatible aux règles d'urbanisme de la commune de Vesles-et-Caumont.

Aucun document d'urbanisme n'existe à ce jour sur la commune de Vesles-et-Caumont. Les règles nationales d'urbanisme (RNU) sont donc les seules règles d'urbanisme en vigueur sur son territoire. L'article L111-1-2 du code de l'urbanisme prévoit notamment que les constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs peuvent être implantées en dehors des parties actuellement urbanisées des communes.

L'implantation des éoliennes entre donc dans ce cadre, puisque l'énergie produite n'est pas destinée à une autoconsommation.

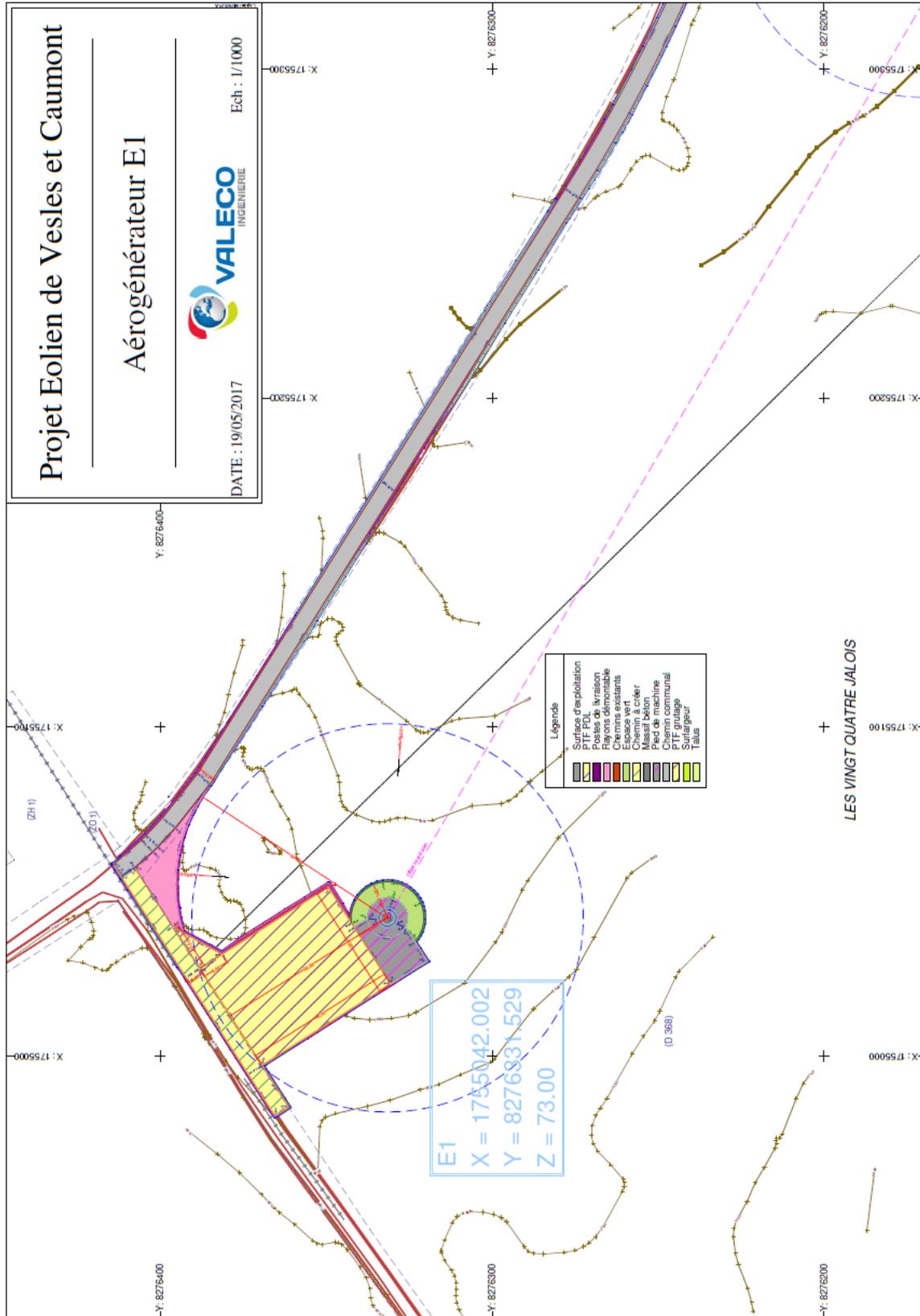
Le projet de parc éolien est compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune de Vesles-et-Caumont.

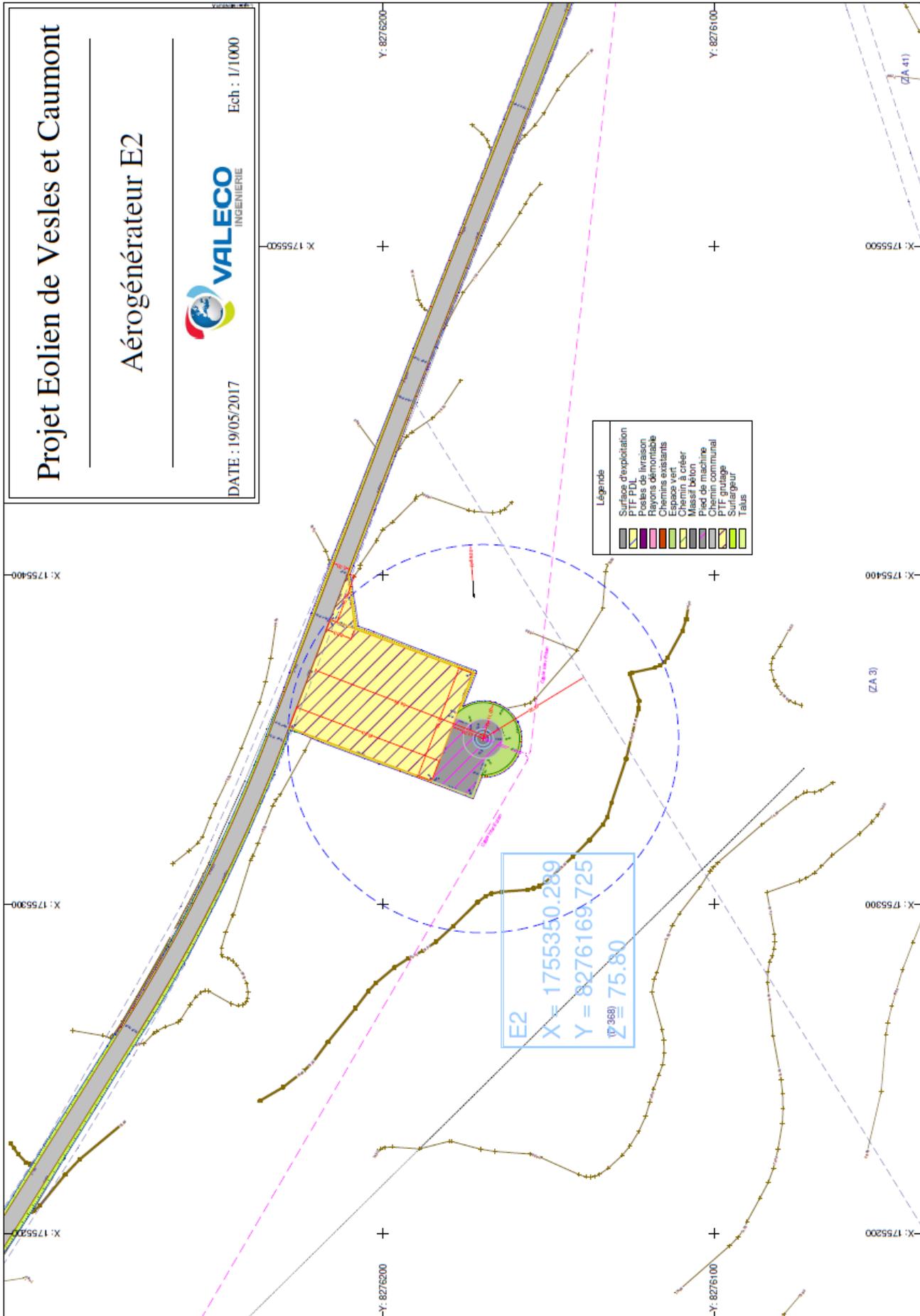
Fait pour valoir ce que de droit,

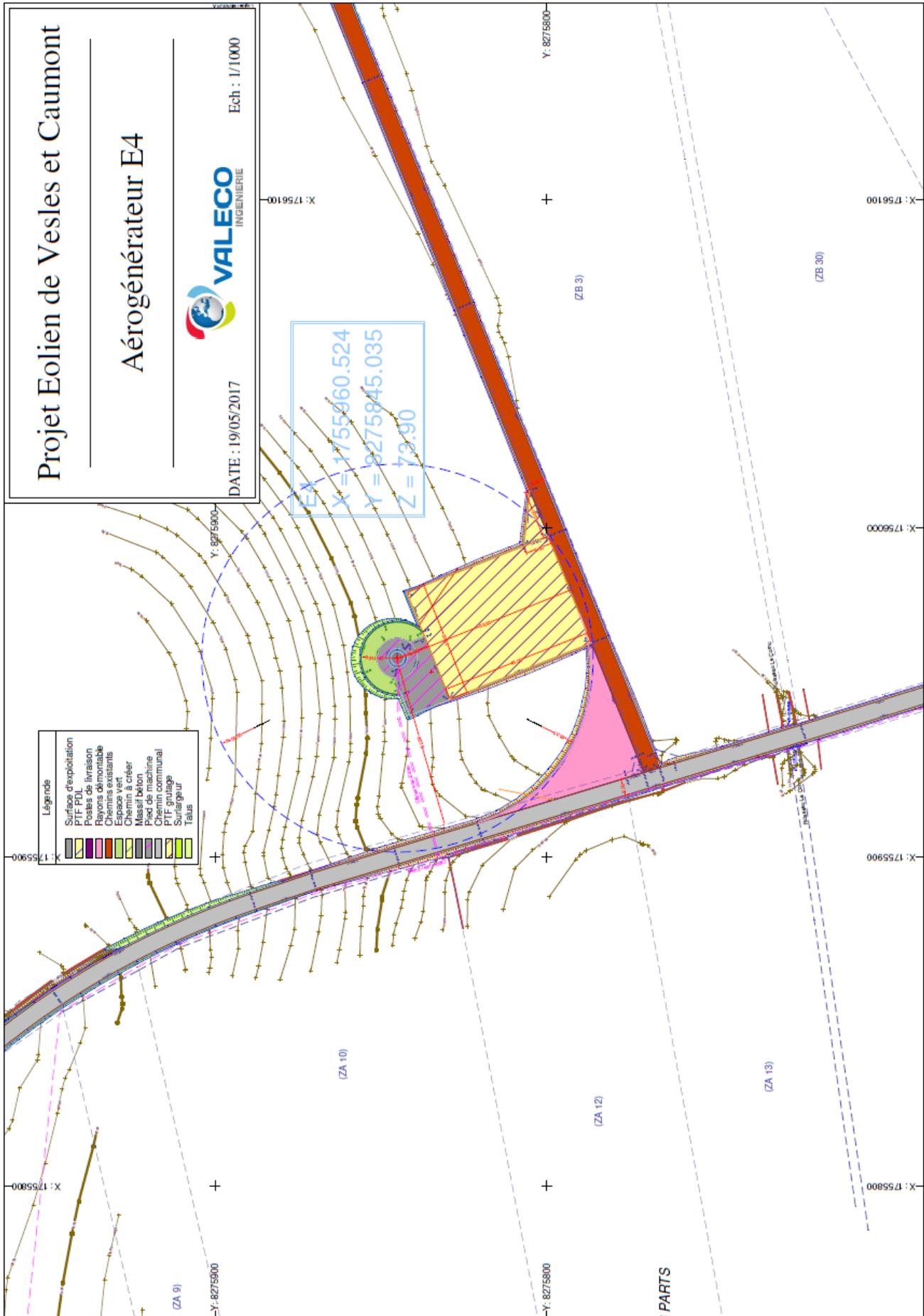
Fait à Montpellier le 27/04/17

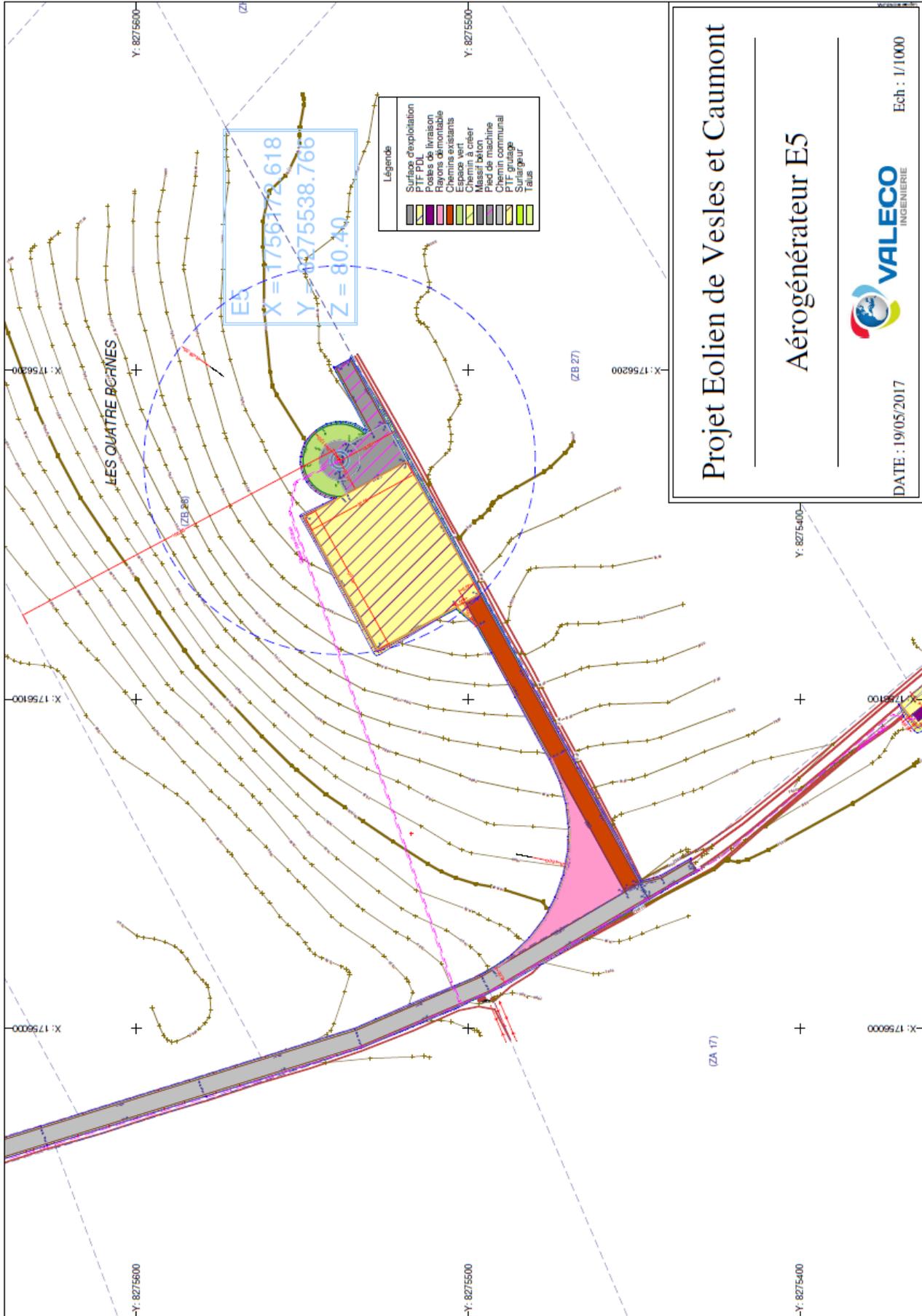


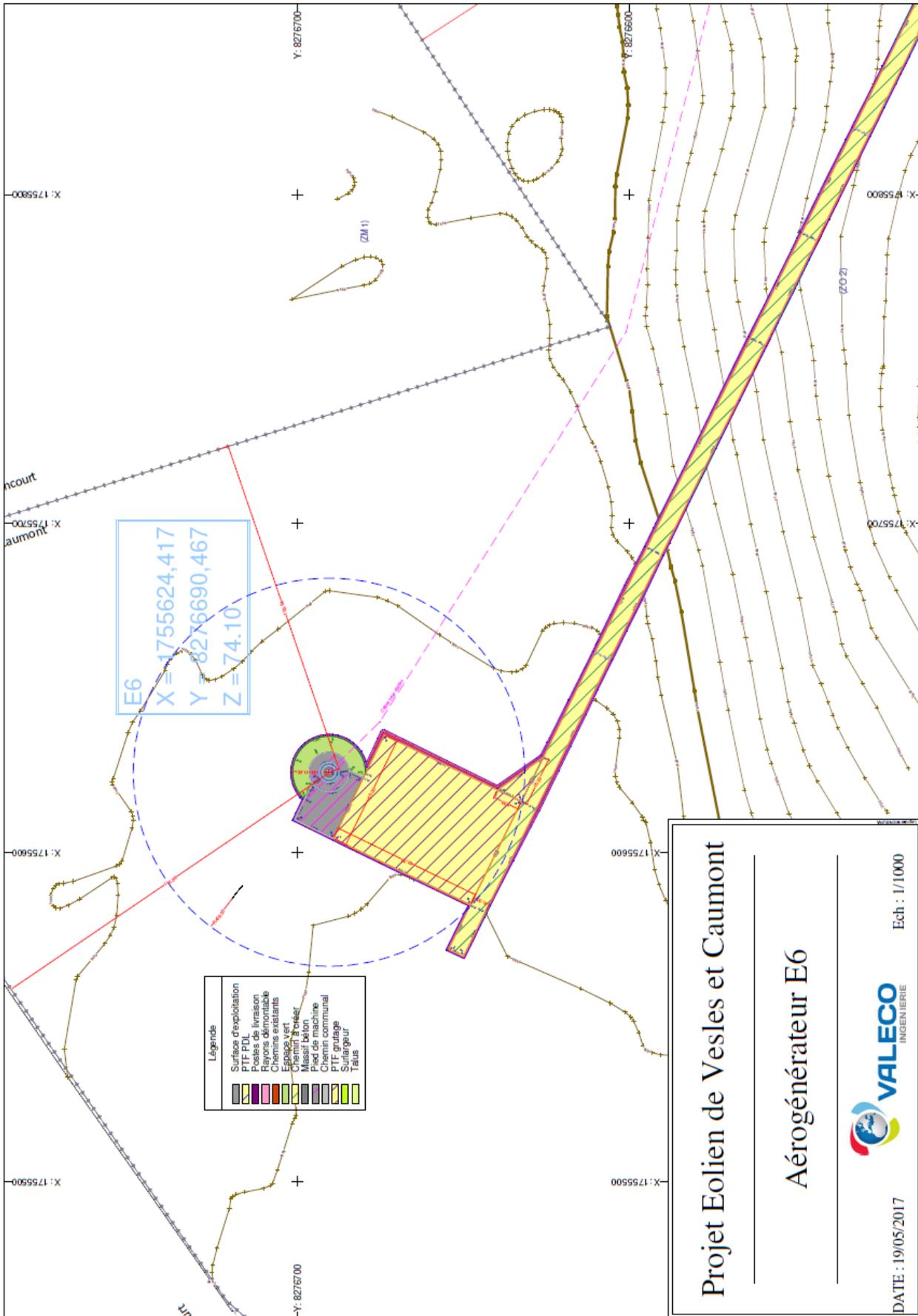
3. PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

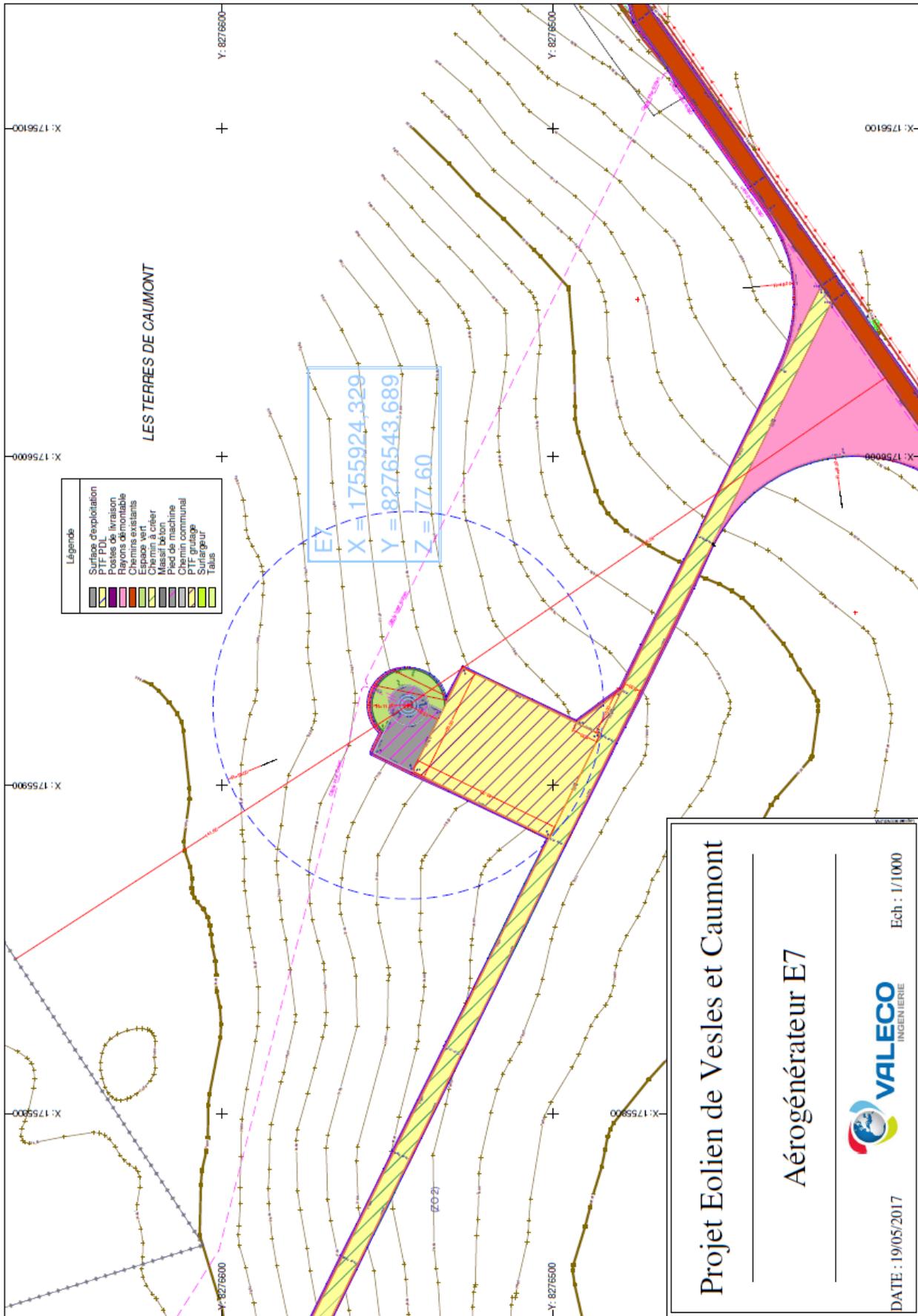


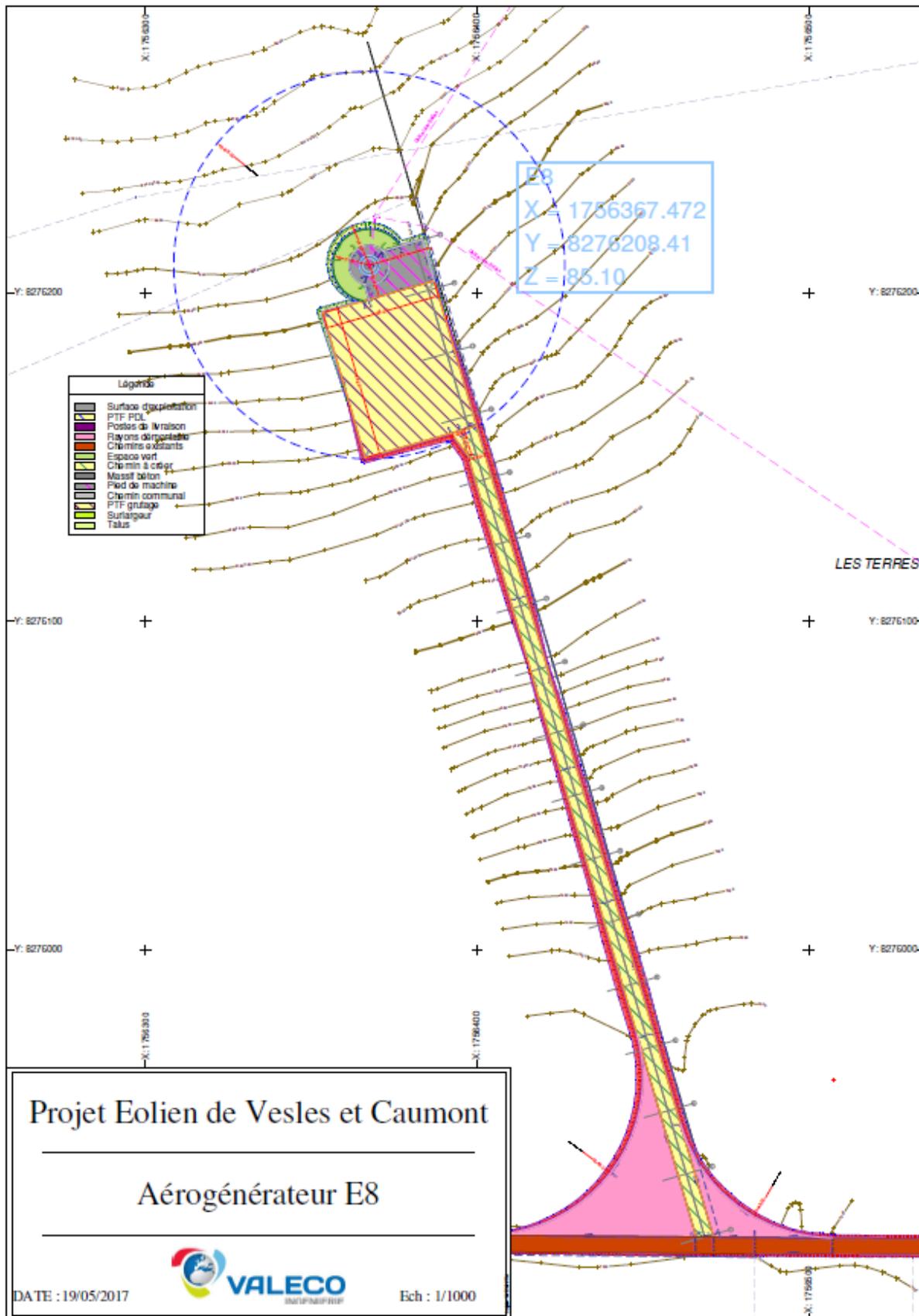


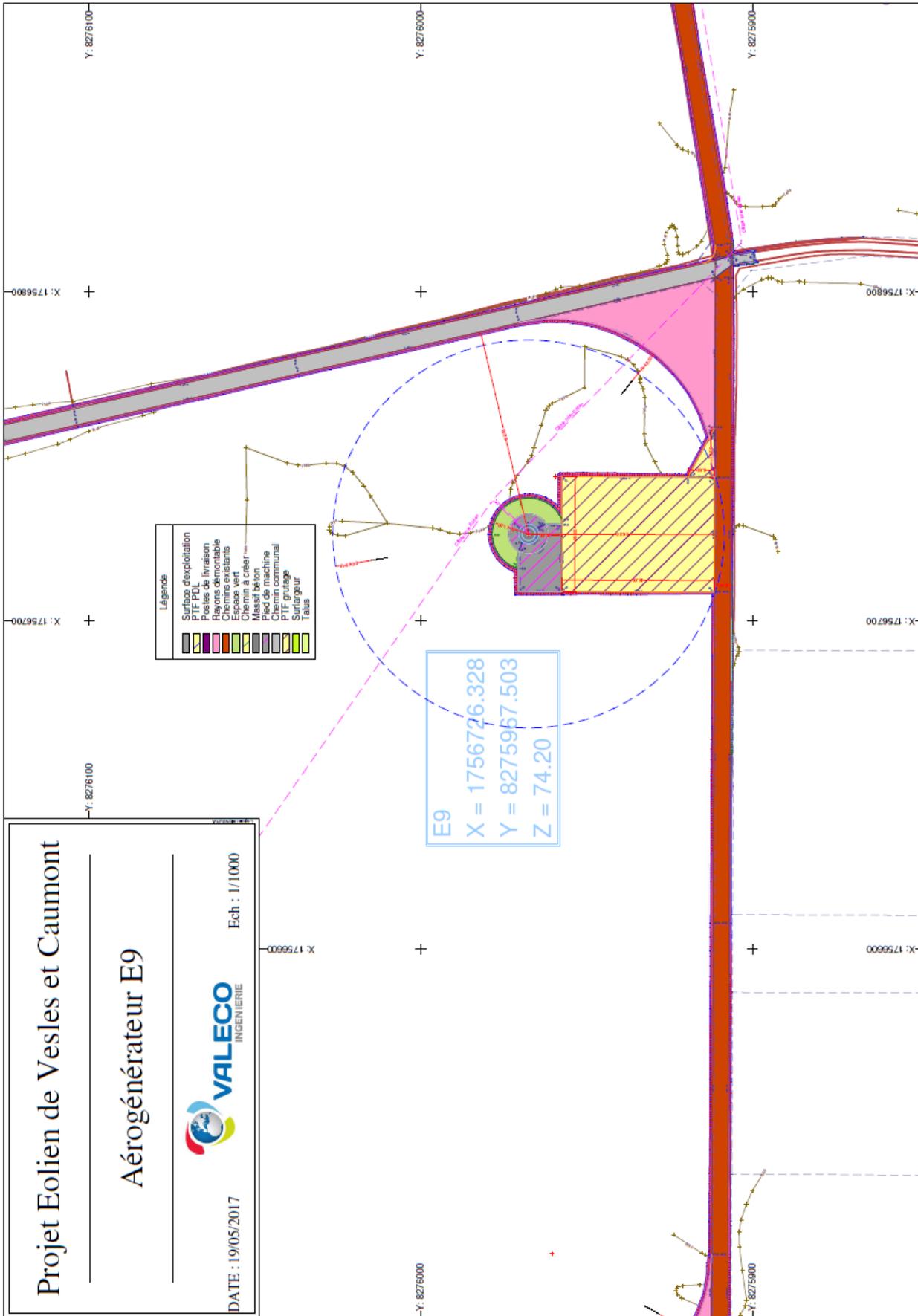


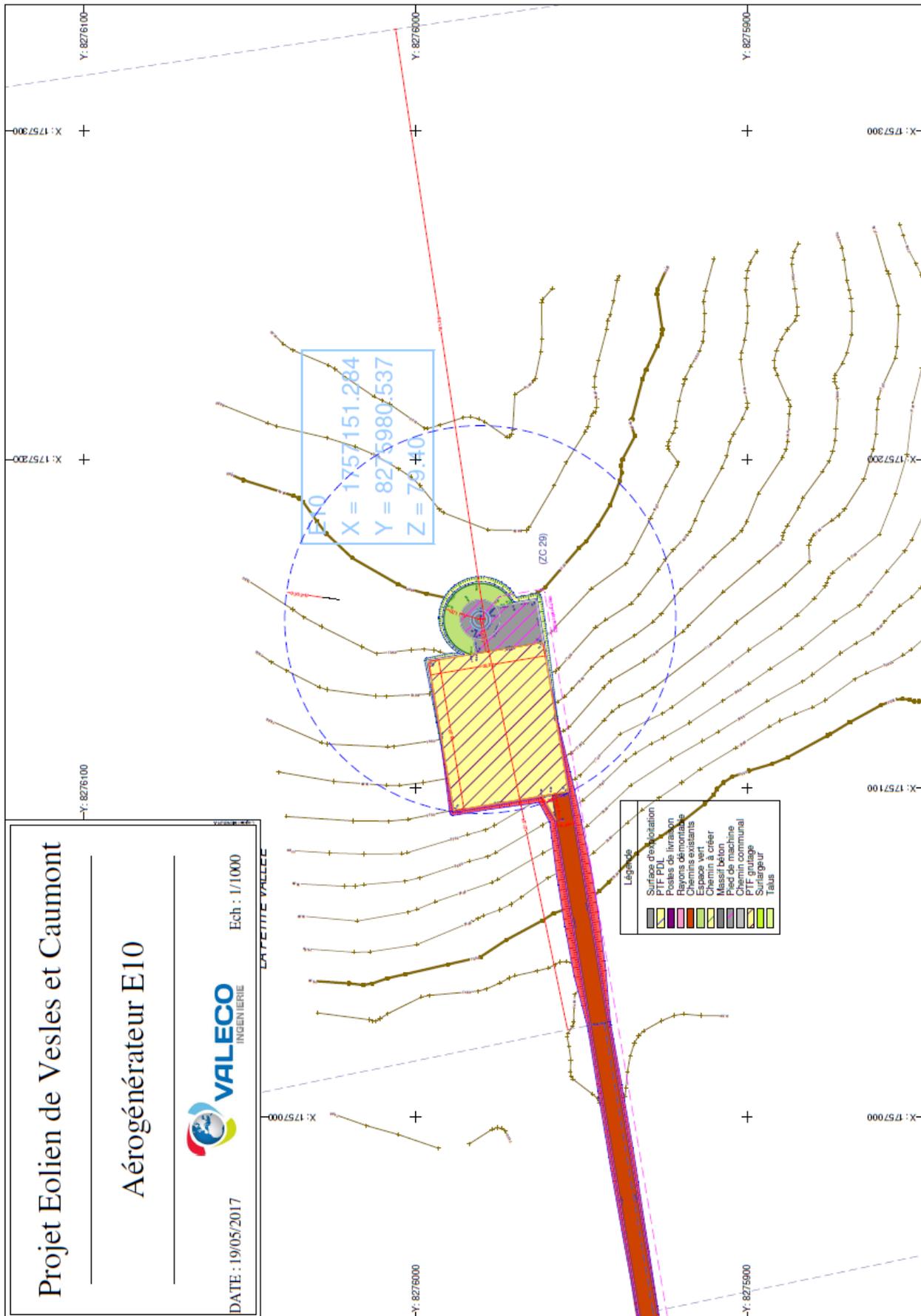


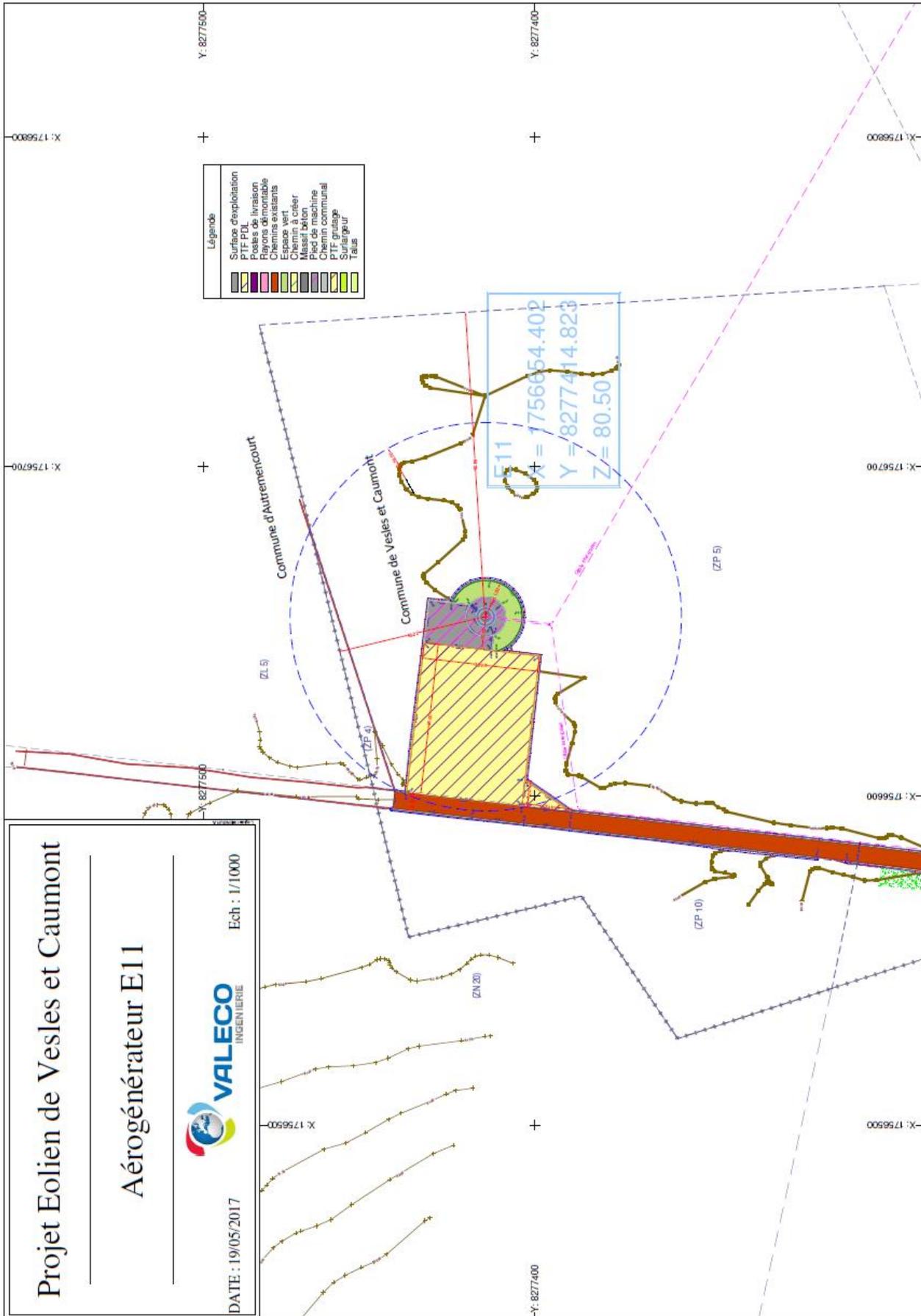


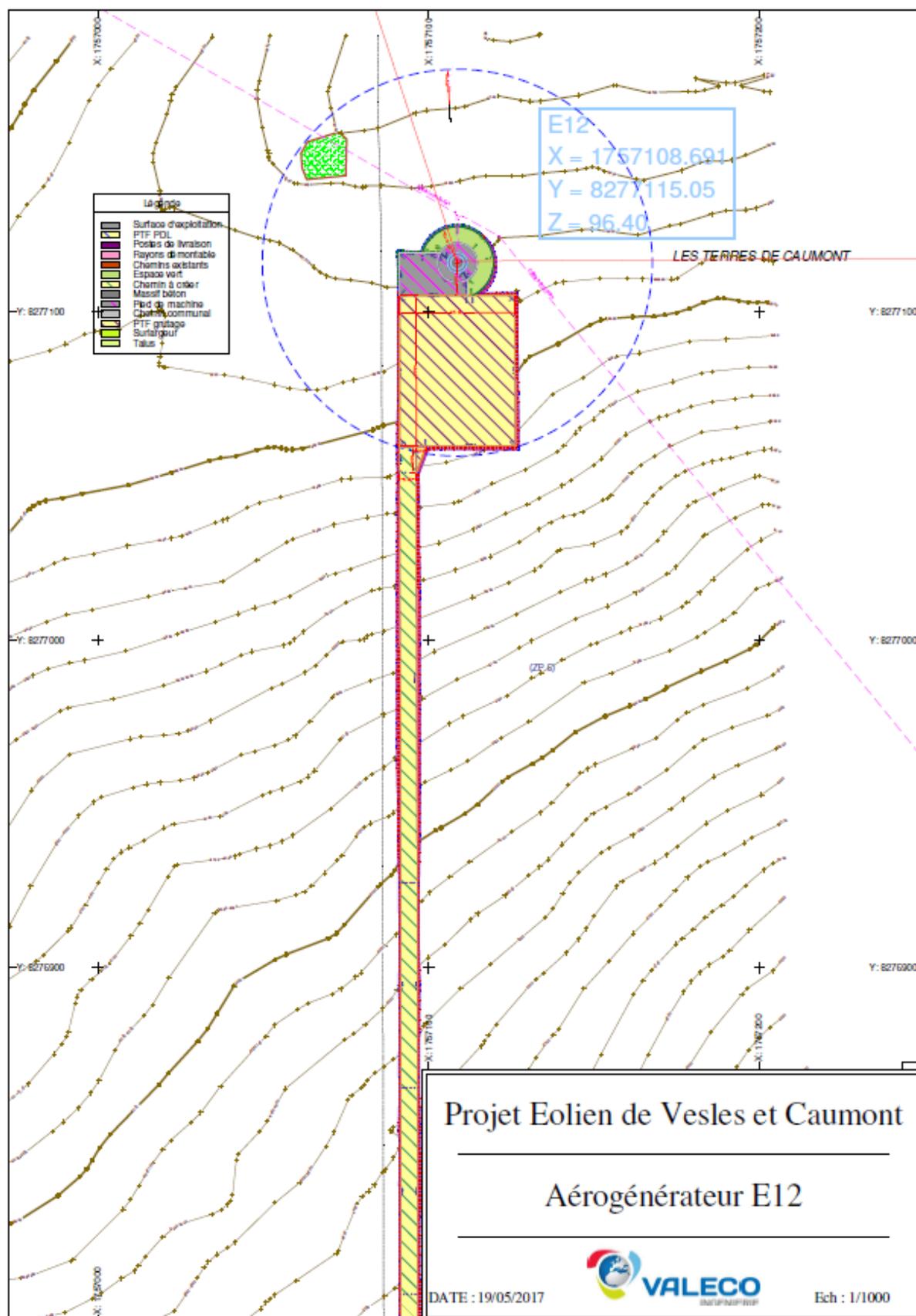


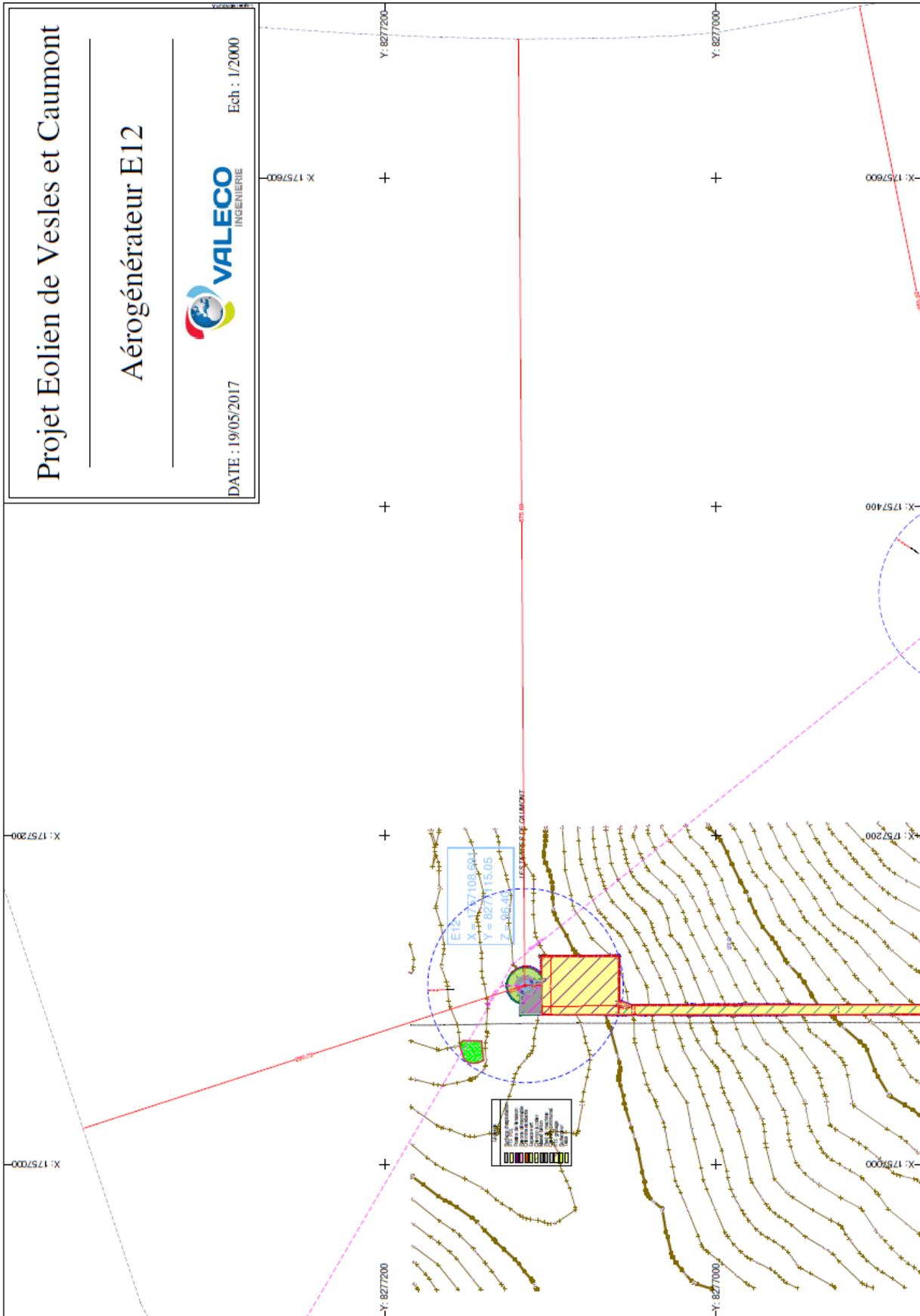


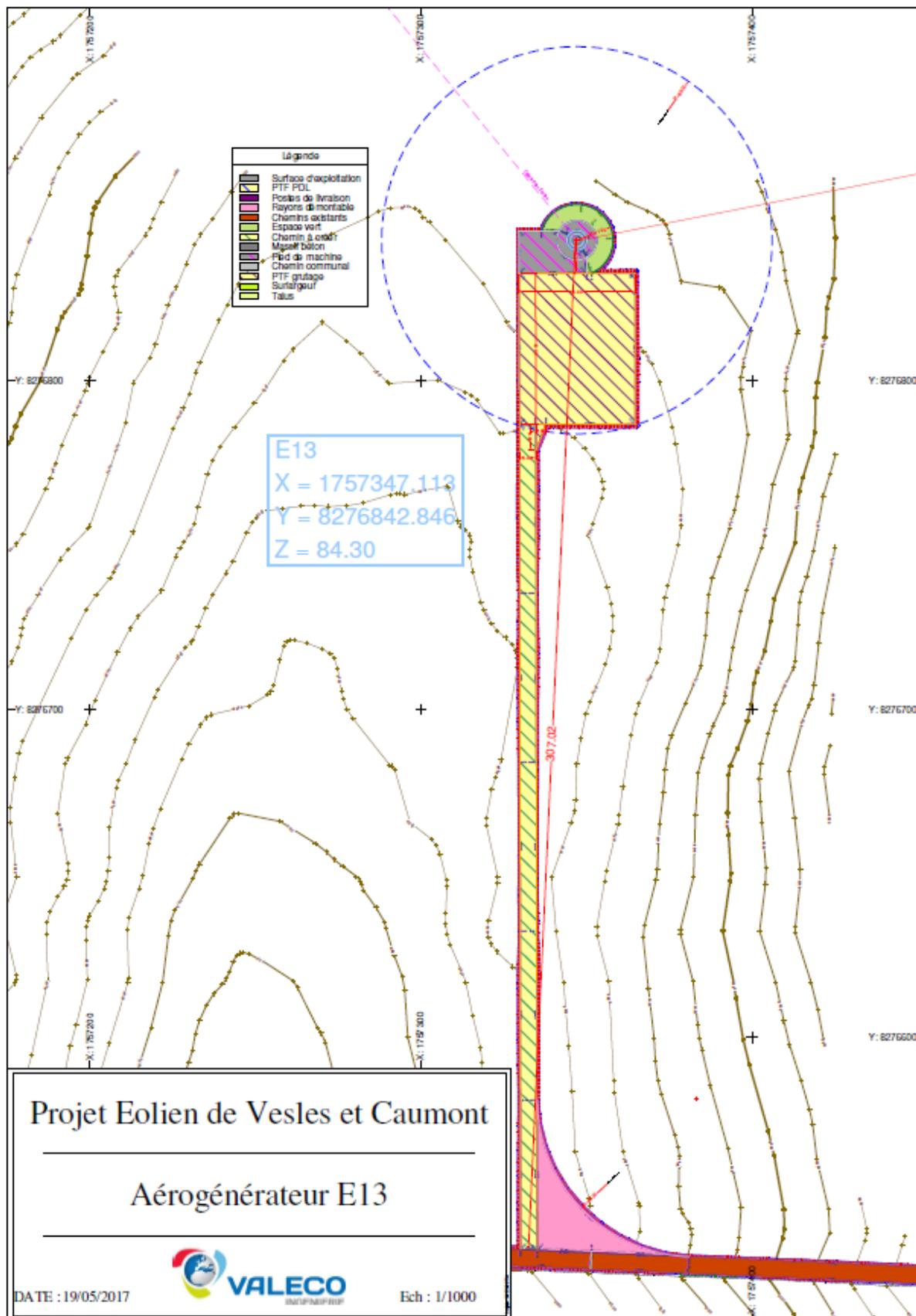






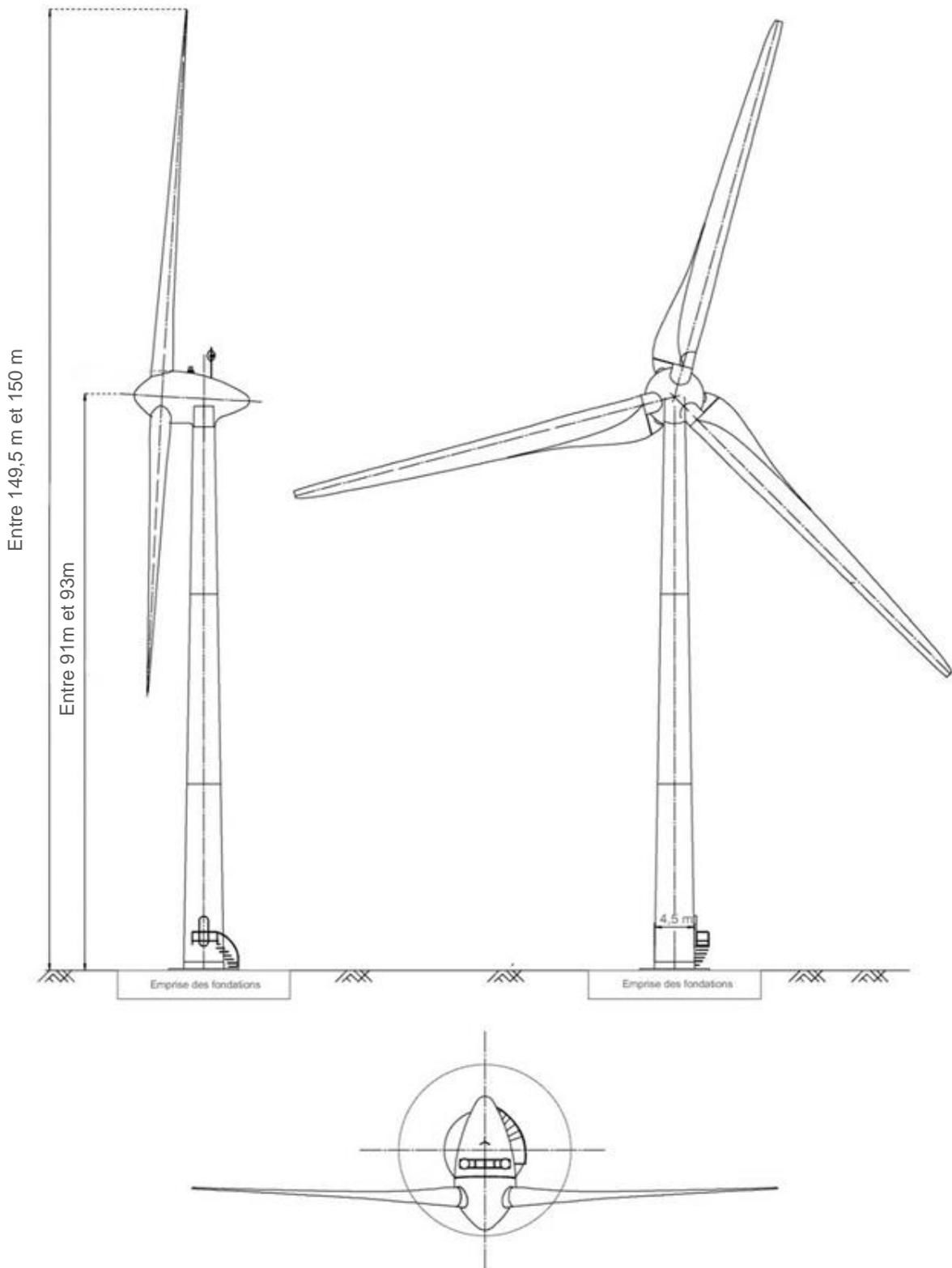




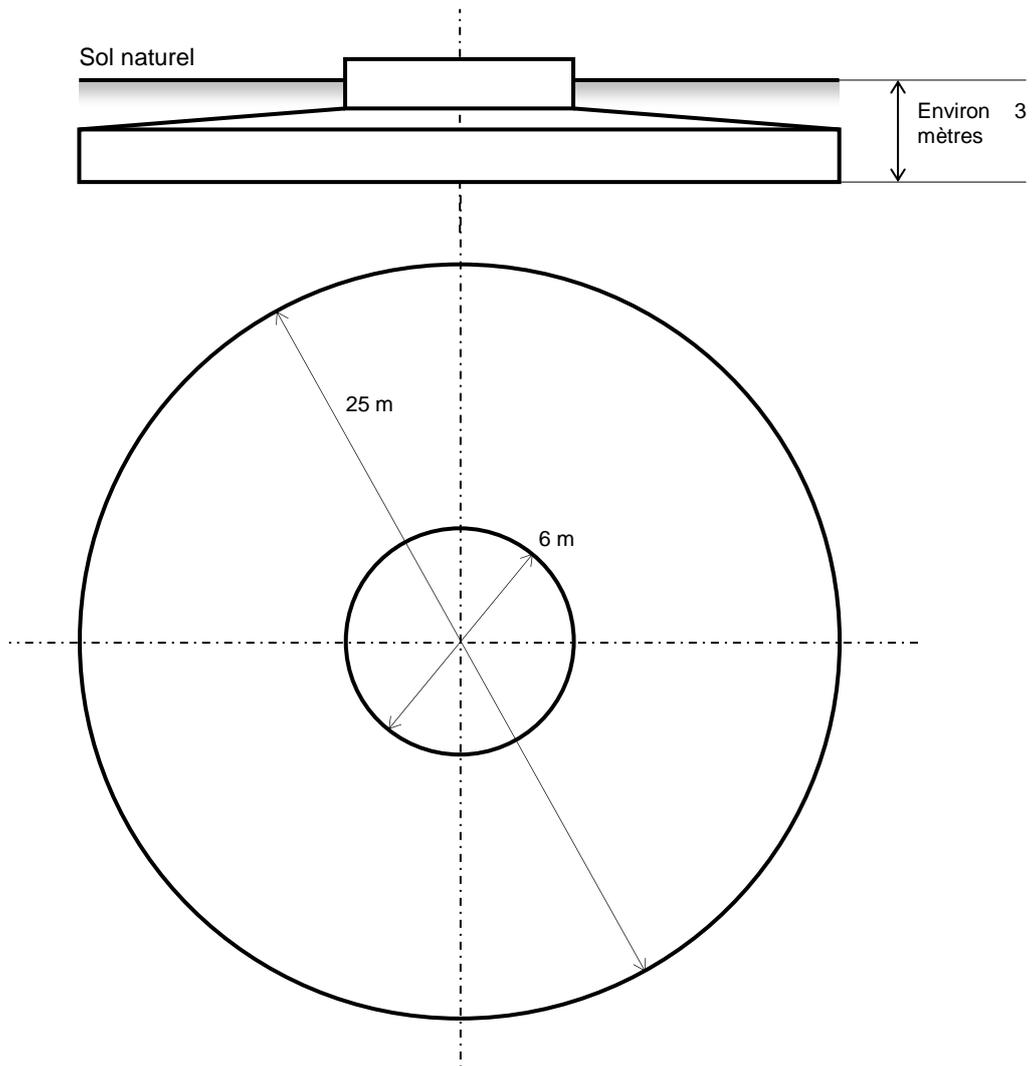
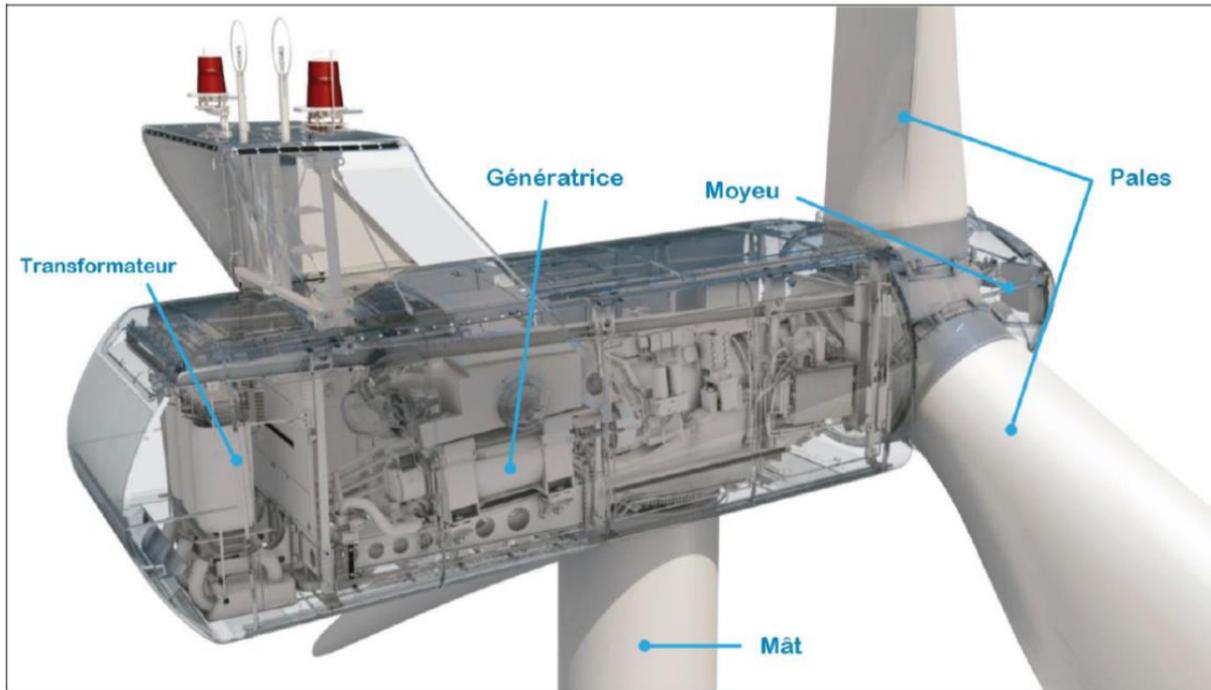


4. PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

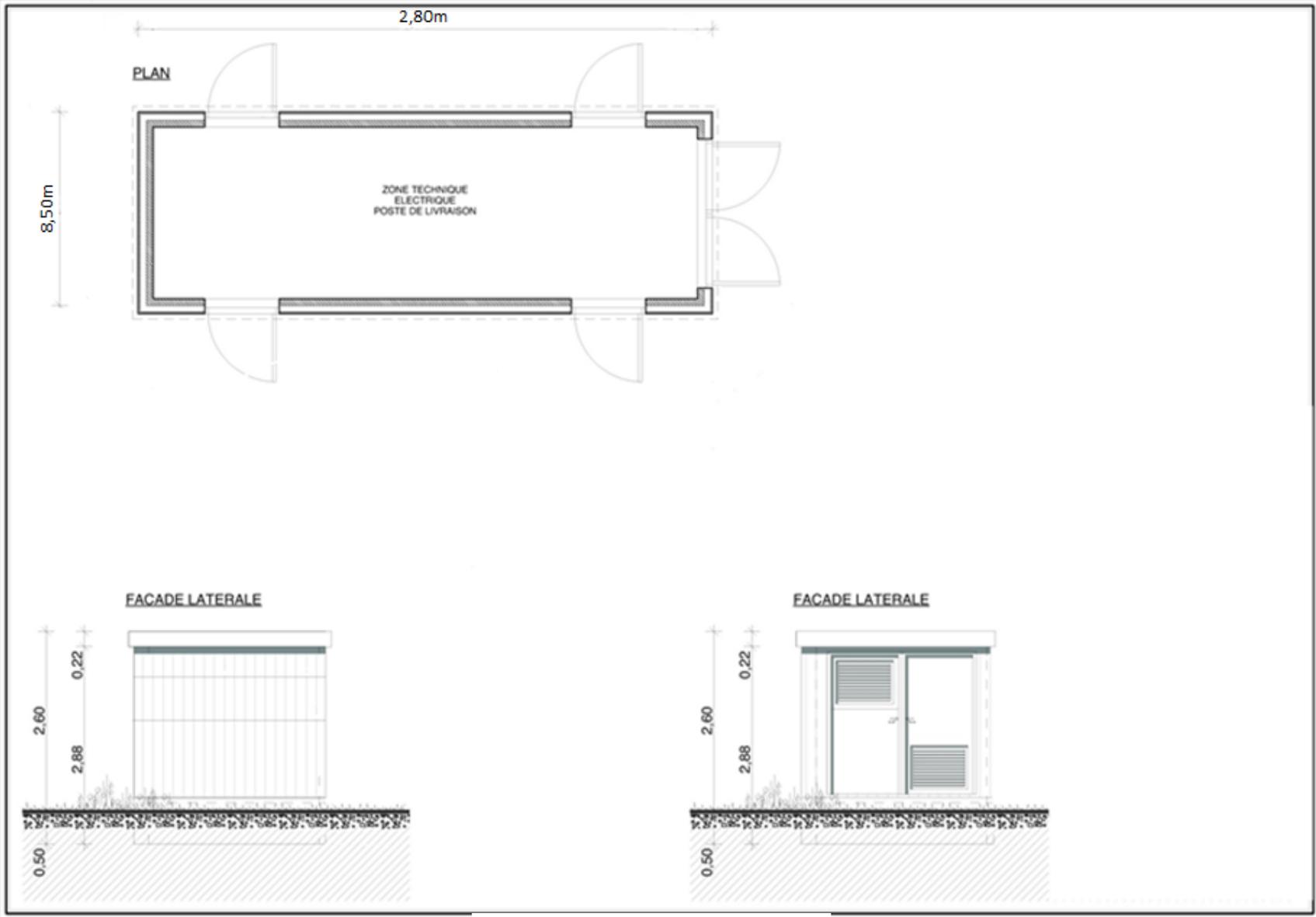
Les plans des éoliennes ainsi que de leur fondation et des postes de livraison sont fournis ci-dessous.



Plans des aérogénérateurs



Plans et dimensions des fondations



Plans des postes de livraison

5. PLAN EN COUPE

Le plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain est fourni ci-après.

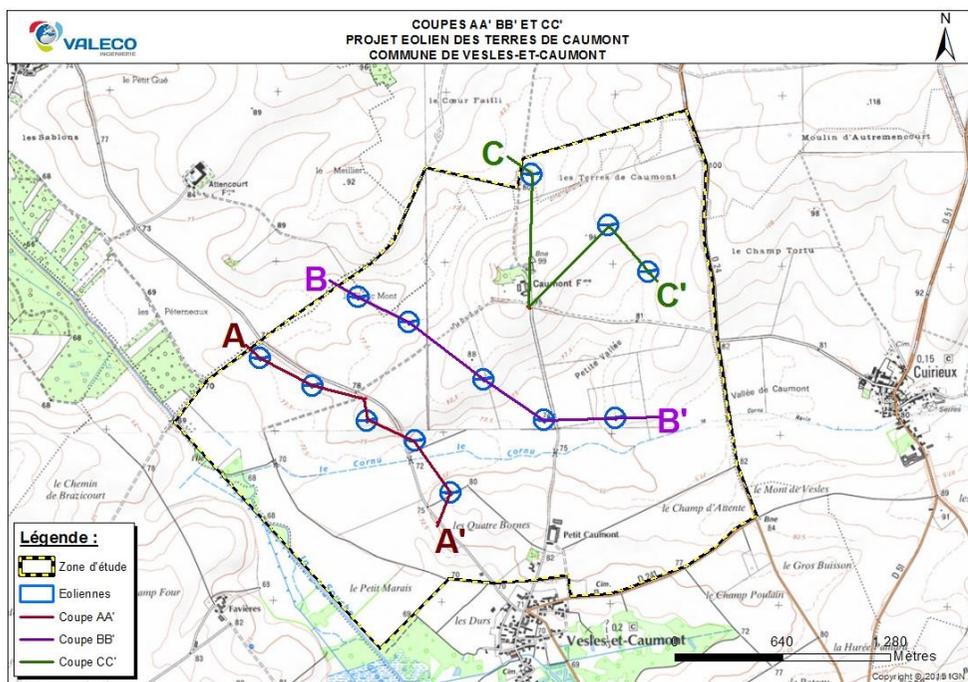
Une coupe a été réalisée permettant de voir le profil des éoliennes E1 à E13 et des postes de livraison.

Afin de faciliter la compréhension, une coupe par ligne du parc éolien a été réalisée.

Le tableau ci-dessous détaille les altitudes au sol et sommitales de chaque éolienne ainsi que des postes de livraison.

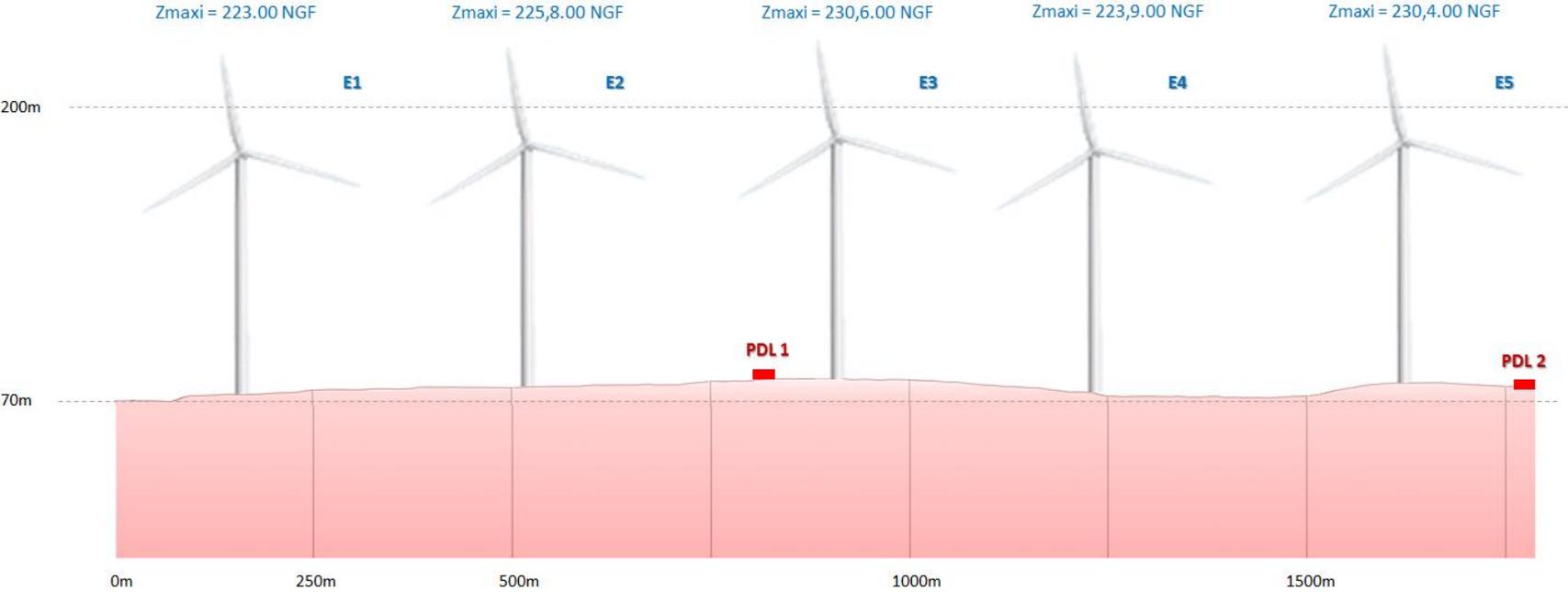
A noter qu'aucune modification de la topographie locale ne sera réalisée.

Eolienne	Altitude au sol (m)	Altitude sommitale (m)
E1	73	223
E2	75,8	225,8
E3	80,6	230,6
E4	73,9	223,9
E5	80,4	230,4
E6	74,1	224,1
E7	77,6	227,6
E8	85,1	235,1
E9	74,2	224,2
E10	79,4	229,4
E11	80,5	230,5
E12	96,4	246,4
E13	84,3	234,3
Poste de livraison 1	79	229
Poste de livraison 2	74	224
Postes de livraison 3 et 4	94	244



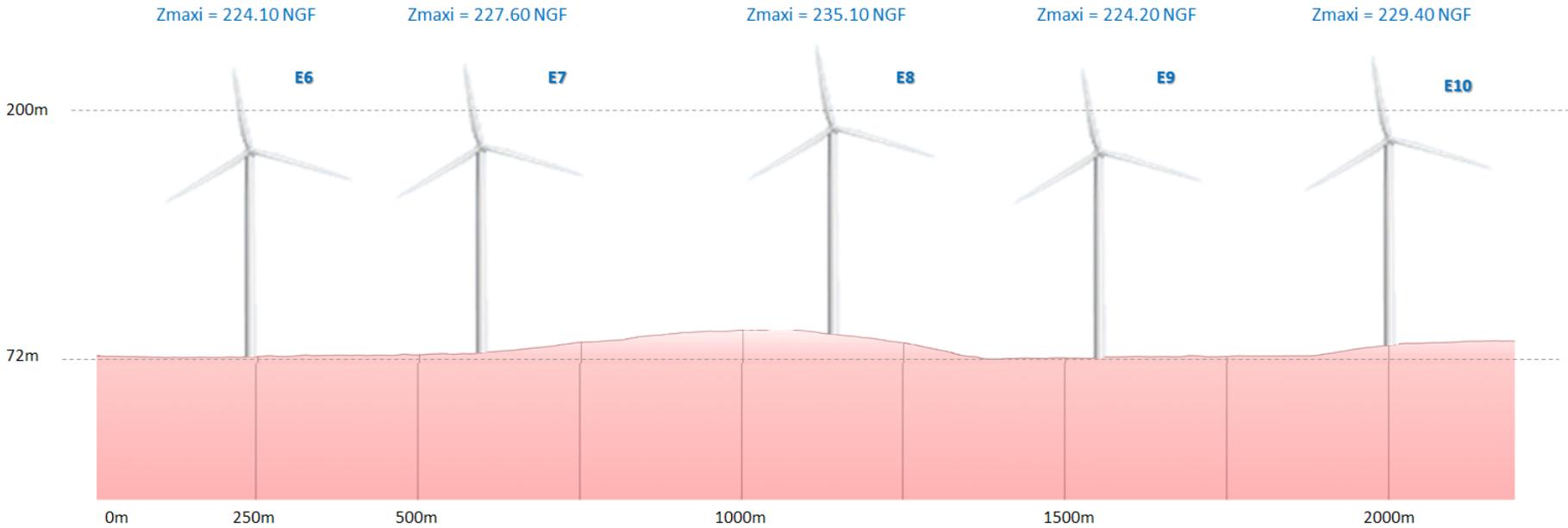
A

A'



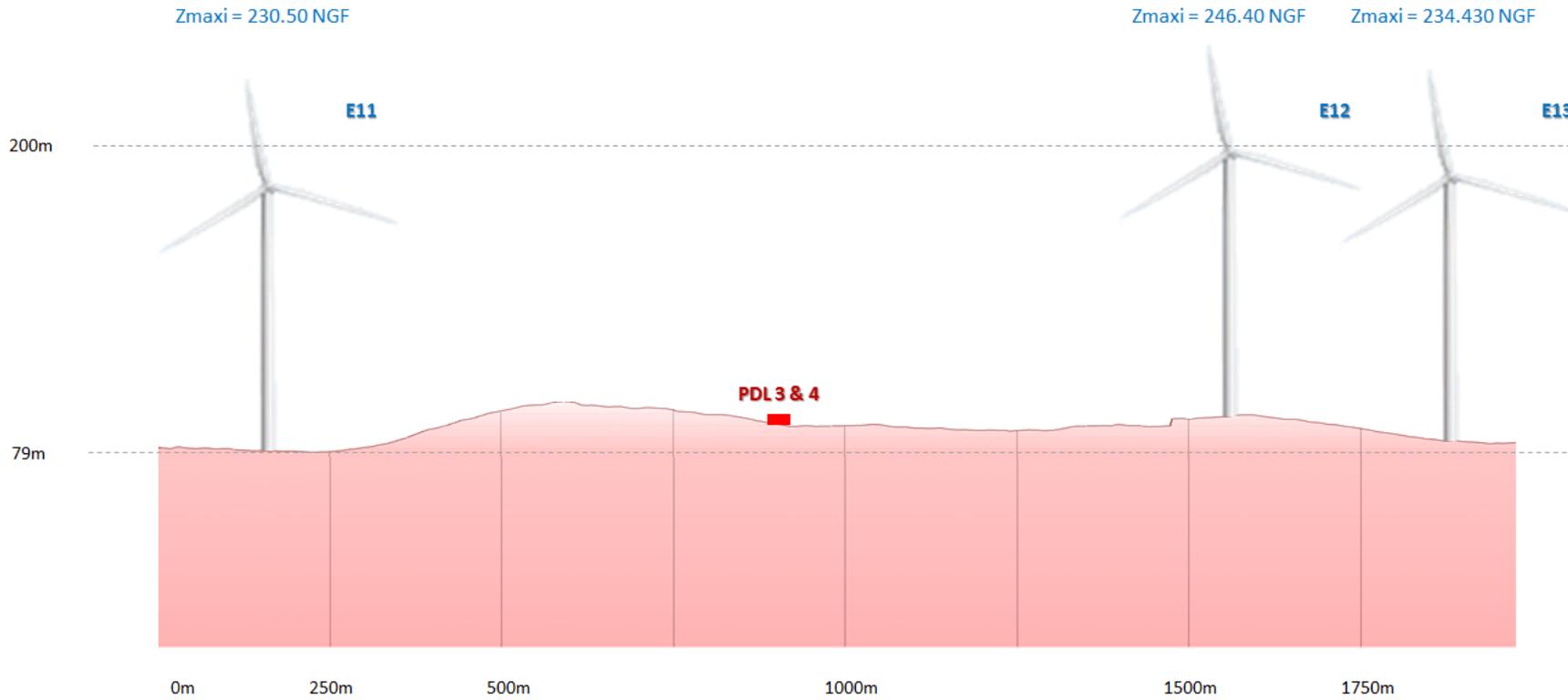
B

B'



C

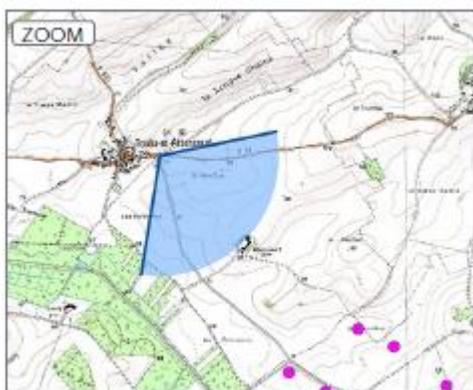
C'



6. DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET



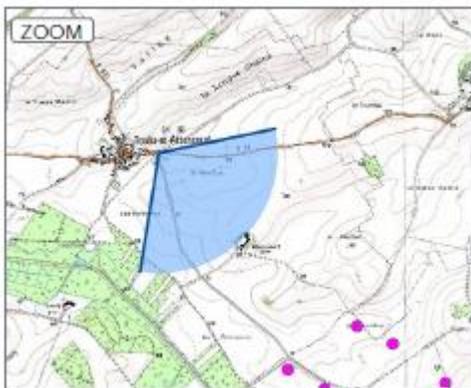
Photomontage depuis Toulis-et-Attencourt - Sortie est par la D64



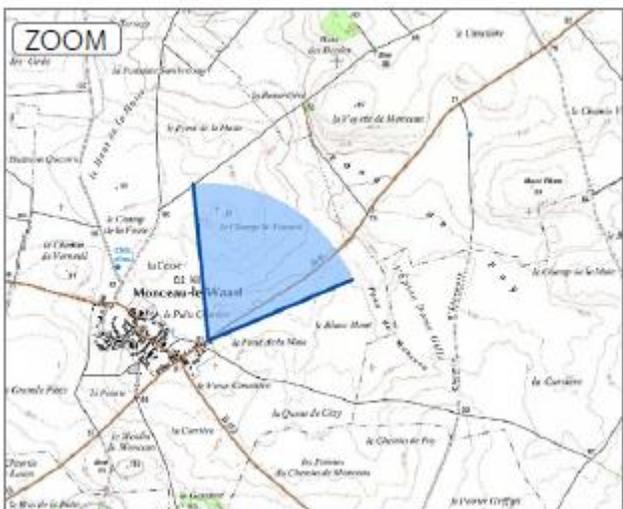
7. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE



Photographie depuis Toulis-et-Attencourt - Sortie est par la D64 - 2,1 km du projet



8. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN



Photographie depuis Monceau-le-Waast - Sortie est par la D51 – 7,7km du projet